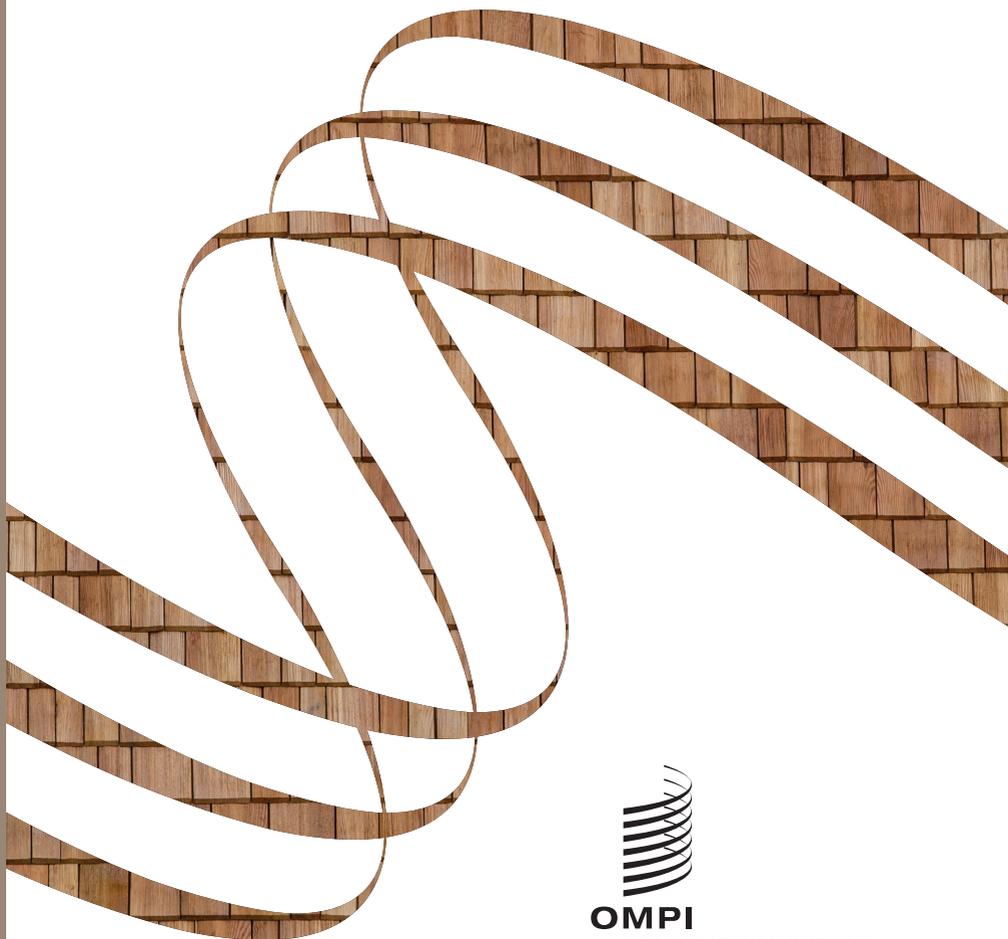


Guide pratique pour les délégués

Assemblées
des États membres
de l'OMPI

54^e série de réunions



2014



OMPI

ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Introduction et coordonnées

La cinquante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ("assemblées de l'OMPI de septembre 2014") se tiendra du 22 au 30 septembre 2014 au siège de l'OMPI, 34 chemin des Colombettes, 1211 Genève 20. L'adresse du site Web des assemblées est la suivante :

www.wipo.int/about_wipo/fr/assemblies/2014/a_54/agenda.html.

Le présent document contient des informations pratiques pour les délégués participant aux assemblées de l'OMPI de septembre 2014.

Pour toute question ou observation, prière de vous adresser aux membres du personnel de l'OMPI ci-après :

Enregistrement des délégués :

Mme Janice Driscoll Donayre

ou **Mme Anne-Eve Adam**

meetings@wipo.int

+41 22 338 95 81 ou +41 22 338 82 15

et **Mme Nathalie Danemark**

assemblies.registration@wipo.int

+41 22 338 99 51

Prise en charge des frais de participation des délégués de l'Union du PCT et de l'Union de Madrid :

Mme Nathalie Danemark ou

Mme Margarita Sanchez

assemblies.financing@wipo.int

+41 22 338 99 51 ou +41 22 338 96 02

Documentation :

Mme Patience Häfliger

assemblies@wipo.int

+41 22 338 95 93 et

Mme Nicoletta Davi

assemblies@wipo.int

+41 22 338 98 62

Locaux et réservation de salles:

Mme Janice Driscoll Donayre ou

Mme Anne-Eve Adam

meetings@wipo.int

+41 22 338 95 81 ou +41 22 338 82 15

Questions relatives à l'Internet et à l'informatique:

M. Walter Muñoz

helpdesk@wipo.int

+41 22 338 85 74 ou +41 79 615 60 61

Autres questions:

Mme Nicoletta Davi

assemblies@wipo.int

+41 22 338 98 62

En cas de nécessité ou pour toute urgence à Genève, les délégués peuvent composer les numéros suivants:

- Nouveau centre d'accès de l'OMPI:
+41 22 338 79 41 ou +41 22 338 79 44
- Service de coordination de la sûreté et de la sécurité de l'OMPI:
+41 22 338 98 74
(24 heures sur 24, sept jours sur sept).
- Police: **117**
- Urgence médicale: **144**
- Pompiers: **118**
- Assistance routière: **140**
- Objets trouvés: +41 22 546 09 00

Pour toute consultation médicale ou d'urgence:

Unité médicale de l'OMPI:

située au rez-de-chaussée du bâtiment GBI de l'OMPI (GBI 0.16), à proximité du

hall d'entrée du bâtiment AB de l'OMPI

tél.: +41 22 338 95 84 ou

+41 22 338 91 28

Horaire d'ouverture: du lundi au

vendredi, de 8 h 30 à 18 heures

Centre Médical du Léman:

17 rue Alfred-Vincent,

1201 Genève

tél.: +41 22 716 06 60

Horaire d'ouverture: du lundi au

vendredi, de 8 heures à 18 heures

Hôpital cantonal:

4, rue Gabrielle-Perret-Gentil,

1205 Genève

tél.: +41 22 372 33 11.

Horaire d'ouverture: 24 heures sur 24,

sept jours sur sept

SOS médecins: +41 22 748 49 50

Service d'ambulance et de secours

d'urgence: **144**

Pharmacie proche de l'OMPI:

Pharmacie Populaire,

1 chemin des Colombettes,

1202 Genève

tél.: +41 22 740 01 60

Déroulement des sessions et méthode de travail

Durée des sessions

Les assemblées de l'OMPI de septembre 2014 se tiendront au siège de l'OMPI du 22 au 30 septembre 2014. Les délégués pourront accéder à l'OMPI le lundi 22 septembre 2014 dès 7 h 45 pour récupérer leur badge (de plus amples renseignements sur la collecte des badges sont fournis en page 8).

Tous les jours, les sessions se tiendront précisément de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Dans un souci d'efficacité, les sessions commenceront à l'heure et ne seront pas interrompues par une pause café (le café/thé sera offert le matin et l'après-midi avant le début de chaque session). Les délégués sont priés d'arriver en temps voulu. Des séances de nuit (à partir de 19 heures) seront organisées si nécessaire. Sauf indication contraire, les sessions ne se tiendront pas, en principe, le week-end.

Attribution des places

Lors de la séance d'information à l'intention des missions permanentes sur l'organisation des assemblées, qui se tiendra le 15 septembre 2014, une lettre de l'alphabet sera tirée. Les places des délégations aux réunions de l'OMPI pour l'année suivante seront attribuées à partir de cette lettre.

L'attribution des places définitives pour les assemblées de l'OMPI de septembre 2014 se fera sur la base des enregistrements en ligne reçus et de la lettre tirée. Un plan d'attribution des places sera affiché à l'entrée de la salle de conférence plénière.

Si le nombre de délégués inscrits devait dépasser la capacité de la salle de conférence plénière, la retransmission des sessions plénières serait organisée dans une ou des salle(s) prévue(s) à cet effet.

Droit de parole

Les délégations souhaitant prendre la parole sur un point de l'ordre du jour sont vivement encouragées à envoyer leurs demandes à l'avance (notamment en ce qui concerne le point 5 de l'ordre du jour

- Déclarations générales), de préférence avant le jour qui précède les débats sur le point de l'ordre du jour concerné. Les délégués peuvent envoyer leurs demandes à l'adresse assemblies@wipo.int ou remplir un formulaire de demande disponible auprès du personnel de la Section des conférences de l'OMPI pendant les assemblées. Ils peuvent également demander la parole durant les débats.

Interprétation

L'interprétation simultanée sera assurée en français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe, ainsi qu'en portugais (interprétation passive) pendant les réunions plénières.

Afin d'assurer un service d'interprétation de qualité optimale dans l'intérêt des orateurs et de toutes les délégations, il serait utile que les délégués fournissent à l'avance leurs déclarations écrites (y compris sous forme de projet) aux interprètes. Ce point est particulièrement important concernant les longues déclarations, comme les déclarations générales au titre du point 5 de l'ordre du jour. Les déclarations établies à l'avance peuvent être envoyées dès que possible et au plus tard

le matin du jour où elles seront présentées à Mme Christina Fertis, chef de la Section de l'interprétation (christina.fertis@wipo.int) ou remises en main propre au personnel de la Section des conférences de l'OMPI. Avant d'être présentées verbalement, les déclarations seront transmises aux interprètes seulement, afin d'aider ces derniers à transmettre fidèlement le message des délégués.

Si une déclaration générale au titre du point 5 de l'ordre du jour peut être publiée sur le site Internet de l'OMPI après avoir été présentée (éventuellement avec la mention "Sous réserve de modifications"), la déclaration peut aussi être envoyée à assemblies@wipo.int.

Déclarations générales

Les déclarations générales (point 5 de l'ordre du jour) devraient occuper les deux premières journées des assemblées. Conformément à la pratique établie et afin de limiter autant que possible le nombre de sessions de nuit, les déclarations générales devraient être présentées verbalement, en cinq minutes (500 à 650 mots environ, à un débit normal) pour les coordonnateurs de groupe parlant au nom de leurs membres, ou en trois minutes (300 à 390 mots environ) pour les délégués de chaque pays. Un système d'affichage sera mis en place afin d'aider les délégués à respecter les délais.

Dans un souci d'efficacité, les délégués qui souhaitent prendre la parole sont invités à adapter leurs déclarations à ces délais. À cet égard, ils sont priés de limiter autant que possible les formules de courtoisie, de sorte à aborder rapidement les éléments de fond de leur déclaration. En outre, dans la mesure où les déclarations de groupe reflètent la position de tous les membres du groupe, les délégués de chaque pays n'ont pas besoin d'y faire référence ou de répéter des positions déjà présentées par le coordonnateur de groupe.

Si une déclaration ne peut pas être présentée à un débit normal dans le temps imparti, elle devrait être résumée verbalement, la version complète pouvant être soumise par écrit au Secrétariat (*assemblies@wipo.int*). Dans un souci de gestion du temps, les délégations peuvent également choisir de présenter l'ensemble de leur déclaration générale par écrit et de ne pas prendre la parole.

Toutes les déclarations générales sou- mises par écrit au Secrétariat seront publiées sur le site Web de l'OMPI après leur présentation et seront intégralement reproduites dans le rapport distribué le dernier jour des assemblées, y compris celles qui n'ont pas été présentées verbalement.

Rapport de la réunion

Pour faciliter la rédaction du rapport de la réunion, afin que celui-ci contienne un compte rendu le plus complet et précis possible de toutes les interventions, les délégations sont priées de soumettre une version écrite de toutes les déclarations qu'elles ont établies, dès que possible après qu'elles ont été présentées verbalement, de préférence le jour même. Les déclarations peuvent être soumises sur papier, sur place au personnel de la Section des conférences de l'OMPI, ou par courrier électronique à l'adresse *assemblies@wipo.int*.

Enregistrement des délégués et accréditation

Enregistrement en ligne

Note préliminaire: Les enregistrements émanant de particuliers ou d'organisations NON accréditées auprès de l'OMPI ne peuvent pas être traités. Des informations sur les modalités de demande du statut d'observateur permanent auprès de l'OMPI sont disponibles à l'adresse suivante: www.wipo.int/members/fr/admission/observers.html.

Afin d'éviter toute attente le premier jour des assemblées et conformément à la circulaire d'invitation envoyée le 15 avril 2014 aux États membres et aux organisations ayant le statut d'observateur accréditées auprès de l'OMPI, les délégués en provenance des différents pays, ainsi que ceux qui sont établis à Genève sont priés de s'enregistrer en ligne avant le 5 septembre 2014.

Le lien vers le formulaire d'enregistrement en ligne est le suivant: www.wipo.int/meetings/fr/registration/form.jsp?meeting_id=32482.

Le code de sécurité permettant l'enregistrement en ligne figure dans la circulaire d'invitation envoyée le 15 avril 2014 aux États membres et aux organisations ayant le statut d'observateur accréditées auprès de l'OMPI.

L'enregistrement en ligne est très simple et consiste à remplir un court formulaire en ligne. Ce formulaire peut être rempli en quelques minutes par le délégué ou par un fonctionnaire agissant en son nom. La procédure d'enregistrement au moyen du formulaire en ligne s'achève par la présentation, par les participants, de leurs lettres de créance. La lettre de créance doit être une note verbale, une lettre officielle ou un document officiel daté et signé ou estampillé d'un cachet, émanant d'une autorité compétente d'un État membre ou d'une organisation ayant le statut d'observateur accréditée auprès de l'OMPI, désignant le délégué pour participer aux assemblées de l'OMPI de septembre 2014 au nom de cet État membre ou de cette organisation ayant le statut d'observateur. La circulaire envoyée par l'OMPI ou une accréditation pour une autre réunion de l'OMPI ne peut pas être considérée comme une lettre de créance valable pour les assemblées de l'OMPI de septembre 2014 et ne doit pas être téléchargée en tant que telle.

Une fois enregistré en ligne, chaque délégué reçoit par voie électronique un numéro d'enregistrement confirmant l'enregistrement aux assemblées. Tous les enregistrements sont ensuite vérifiés par le Secrétariat, qui peut contacter individuellement un participant enregistré si nécessaire (en cas de questions relatives

à la lettre de créance, par exemple).

Les questions ou observations concernant l'enregistrement en ligne peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse assemblies.registration@wipo.int.

Badges de conférence

Pour obtenir le badge de conférence (d'admission) officiel, les délégués devront se munir, à leur arrivée à l'OMPI, de la confirmation d'enregistrement reçue par courrier électronique, d'une pièce d'identité avec photographie et de l'original de la lettre de créance qu'ils auront préalablement téléchargée dans le formulaire d'enregistrement en ligne.

Les badges de conférence peuvent être retirés au nouveau centre d'accès de l'OMPI, 34 chemin des Colombettes (côté nord du bâtiment AB de l'OMPI):

- le vendredi 19 septembre 2014, de 13 h 30 à 18 h 30;
- le dimanche 21 septembre 2014, de 15 heures à 18 heures; et
- le lundi 22 septembre 2014, à partir de 7 h 45

Le comptoir d'enregistrement du nouveau centre d'accès de l'OMPI sera ouvert tous les jours durant les assemblées. Bien que les effectifs du comptoir d'enregistrement soient renforcés le premier jour des assemblées, le temps d'attente pourrait être plus long entre 9 heures et 10 heures. Afin

d'éviter toute attente, les délégués sont invités à retirer leur badge le vendredi 19 ou le dimanche 21 septembre 2014 dans l'après-midi ou dès que possible le lundi 22 septembre 2014.

Il convient de noter que l'accès aux locaux de l'OMPI ainsi que la présence sur place seront strictement limités aux personnes portant un badge. Toute perte de badge doit être signalée sans délai au comptoir d'enregistrement de l'OMPI.

Liste des participants

Une liste provisoire des participants sera distribuée le premier jour des assemblées, établie à partir des enregistrements en ligne reçus jusqu'au vendredi 5 septembre 2014 à 17 heures.

Visas

Nous appelons l'attention des délégués sur les dispositions strictes en vigueur pour l'entrée sur le territoire suisse, en particulier la prescription des autorités suisses exigeant la présentation de données biométriques (10 empreintes digitales et une photographie). Le demandeur doit donc se rendre dans une représentation suisse pour présenter et enregistrer ses données biométriques (cela peut nécessiter un déplacement dans un pays voisin). Il est important de noter que les autorités suisses n'autoriseront pas l'entrée en Suisse en cas de défaut de présentation du visa biométrique et qu'elles ne délivreront pas de visa d'entrée à l'arrivée. La délivrance du visa requis (visa Schengen) peut nécessiter jusqu'à 21 jours. En conséquence, toute demande de visa doit être déposée par le délégué dans un délai allant de trois mois à trois semaines au plus tard avant son départ. Les délégués ayant besoin d'un visa pour entrer en Suisse sont invités à prendre contact avec l'OMPI à l'adresse visa@wipo.int afin d'obtenir une assistance.

Prise en charge des frais de participation des délégués de l'Union du PCT et de l'Union de Madrid

Demande de prise en charge

Conformément aux circulaires envoyées aux États membres le 23 mai 2014, les frais de voyage ainsi que l'indemnité journalière de subsistance d'un délégué de chaque État membre de l'Union du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et/ou de l'Union de Madrid seront pris en charge par l'OMPI sur demande expresse de tout État membre concerné, pour autant que le formulaire de désignation requis soit rempli et retourné à l'OMPI avant le 22 août 2014. Les circulaires susmentionnées incluent tous les renseignements et formulaires relatifs à la présentation de ces demandes. Étant donné que les frais de participation sont pris en charge uniquement pour un délégué de chaque État membre de chaque union (PCT et/ou Madrid), les membres sont invités à ne renvoyer qu'un seul formulaire de désignation pour chaque union.

Frais de voyage et indemnité journalière de subsistance

En ce qui concerne les frais de voyage, chaque délégué dont les frais sont pris en charge est contacté individuellement après soumission du formulaire de désignation, et les dispositions appropriées lui sont communiquées. Les procédures de voyage sont conformes aux décisions prises par les États membres visant à simplifier les procédures administratives, à réduire les coûts liés aux déplacements et à garantir une utilisation rationnelle des ressources.

Les délégués dont les frais sont pris en charge peuvent retirer leur indemnité journalière de subsistance au comptoir des finances situé dans le hall d'entrée du nouveau centre d'accès de l'OMPI le lundi 22 septembre 2014 de 8 heures à 16 h 30 et le mardi 23 septembre 2014 de 8 heures à 16 h 30. Après ces dates, ils devront s'adresser aux membres du personnel de l'OMPI ci-après : Mme Elsbeth Leicht (tél. : +41 22 338 99 62) ou Mme Sylvia Moita (tél. : +41 22 338 97 30).

Départ anticipé imprévu

Veillez noter que, en cas de départ anticipé imprévu, tout délégué dont la participation est prise en charge doit informer immédiatement la Division des voyages et la Division des finances du Secrétariat de l'OMPI par courrier électronique (*assemblies.financing@wipo.int*) ou par téléphone (+41 22 338 99 51 ou +41 79 728 82 03). Les dispositions nécessaires seront prises à la convenance du délégué pour que toute indemnité journalière de subsistance payée en trop puisse être remboursée avant le départ, afin d'éviter la charge administrative qu'entraîne un remboursement par virement depuis le pays de domicile.

Documentation

Les informations et la documentation relatives aux assemblées de l'OMPI de septembre 2014 sont disponibles en ligne:

- Informations relatives aux assemblées: www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2014/a_54/index.html.
- Ordre du jour des assemblées et liens renvoyant aux documents relatifs aux différents points de l'ordre du jour: www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2014/a_54/agenda.html.

Afin de contribuer à un environnement sans carbone et dans un souci d'économie, les documents des assemblées sont publiés sur le site Web de l'OMPI uniquement. Ces documents seront publiés sur le site dans toutes les langues officielles dès qu'ils seront disponibles. Aucune copie papier des documents ne sera distribuée à l'avance, sauf sur demande expresse.

Un service de distribution des documents sera assuré devant la salle de conférence plénière. Un nombre limité de copies papier des documents seront mises à disposition chaque jour pour les points devant être abordés pendant la journée concernée. Les délégués sont vivement encouragés à se rendre aux réunions avec leurs propres exemplaires des documents et/ou à utiliser des ordinateurs/appareils portables.

Locaux et réservation de salles

Accès à l'OMPI

L'accès aux locaux de l'OMPI, ainsi que la présence des délégués sur place, seront strictement contrôlés durant les assemblées. Les délégués devront présenter leur badge aux points d'entrée et le porter en permanence de manière visible.

L'entrée du site de l'OMPI se fera par le nouveau centre d'accès de l'OMPI au 34 chemin des Colombettes (côté nord du bâtiment AB de l'OMPI) (voir la carte). Les délégués se rendant à l'OMPI en voiture peuvent être déposés ou pris en charge au nouveau centre d'accès de l'OMPI. Les véhicules officiels des missions permanentes bénéficiant d'une autorisation préalable peuvent accéder au parking de l'OMPI, comme indiqué ci-dessous, pour déposer ou prendre en charge les délégués. Les délégués qui doivent rencontrer le Directeur général dans son bureau sont priés de s'adresser préalablement à la Section du protocole et de la gestion des événements (M. Omar Katbi: +41 22 338 82 61; M. James Neale: +41 22 338 80 25 ou Mme Tina Andrianjafy: +41 22 338 93 88) et seront escortés depuis le parking ou depuis le hall d'entrée du bâtiment AB de l'OMPI.

Les véhicules officiels des missions permanentes bénéficiant d'une autorisation préalable peuvent, comme d'habitude, accéder au parking souterrain de l'OMPI situé à proximité à l'aide du badge magnétique d'accès de l'OMPI. Il est possible d'accéder au parking de l'OMPI par l'entrée située au 34 chemin des Colombettes et les délégués peuvent garer leur véhicule selon le principe "premier arrivé, premier servi" pendant la durée des réunions. Par ailleurs, un parking public est situé Place des Nations, à proximité de l'OMPI. Le tarif de stationnement s'élève à environ deux francs suisses de l'heure.

Les locaux de l'OMPI sont entièrement accessibles aux personnes handicapées. Les demandes d'informations ou d'assistance peuvent être adressées par courrier électronique à l'adresse meetings@wipo.int ou par téléphone au +41 22 338 95 81.

Réservation de salles

Des salles de réunion à l'OMPI seront mises à disposition pour les réunions des groupes régionaux pendant la durée des assemblées. Les coordonnateurs des groupes seront informés au préalable des affectations des salles.

Afin de faciliter la planification et le service des réunions, les coordonnateurs des groupes sont priés d'aviser quotidiennement (ou plus fréquemment, en cas de changement) la Section des conférences de l'OMPI du calendrier prévu des réunions de leur groupe (*meetings@wipo.int*). Les besoins en matière d'interprétation doivent être communiqués, aussitôt que possible et au plus tard à 10 h 30 pour les réunions de l'après-midi et à 16 heures pour celles du lendemain matin (*christina.fertis@wipo.int*). Les réunions de groupes confirmées seront annoncées en conséquence sur les tableaux d'affichage électroniques de l'OMPI.

Le nombre de salles disponibles à l'OMPI pour les réunions bilatérales est très limité. Les demandes de réservation de salles à l'OMPI doivent être adressées à la Section des conférences de l'OMPI (*meetings@wipo.int*). Il est également possible de s'adresser au personnel présent sur place, au comptoir d'enregistrement ou au comptoir des documents pour les réservations de dernière minute. L'attribution des salles se fera en fonction des disponibilités générales et commencera la semaine du 11 août 2014. Toutefois, dans l'intérêt de l'ensemble des délégations

et en raison du nombre limité de salles disponibles, aucune salle ne pourra être réservée pour une période prolongée.

Il est également possible de s'adresser au personnel présent au comptoir des documents ou aux responsables des salles de conférence pour les réservations de dernière minute.

Restaurant et bar à café

Les participants peuvent également utiliser les restaurants de l'OMPI situés à proximité, dans le bâtiment PCT et le bâtiment NB, qui sont ouverts de 8 heures à 17 heures (le déjeuner est servi de 11 h 30 à 14 h 45). Un salon confortable pour le café ou le thé (disposant de machines automatiques à pièces) est situé au troisième étage du bâtiment AB de l'OMPI.

L'Union internationale des télécommunications (UIT) ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), situés à proximité, disposent également de restaurants (accessibles sur présentation du badge des assemblées et d'une pièce d'identité avec photographie). Par ailleurs, le quartier de l'OMPI compte un certain nombre de cafés et de restaurants.

Salle de méditation

Une salle de méditation accessible aux délégués est située au rez-de-chaussée du bâtiment GBI de l'OMPI (salle GBI 0.6), près du hall d'entrée du bâtiment AB.

Divers

Des vestiaires non surveillés se situent à l'extérieur la nouvelle salle de conférence, et à l'extérieur de la salle A dans le bâtiment AB de l'OMPI. L'OMPI ne peut être tenue pour responsable de la perte ou du vol éventuels des effets déposés aux vestiaires. Les délégués sont encouragés à ne pas apporter leurs bagages à l'OMPI et à éviter de laisser des objets de valeur sans surveillance dans les salles de conférences. Toute question concernant les objets trouvés doit être adressée au nouveau centre d'accès de l'OMPI (tél.: +41 22 338 79 41 ou +41 22 338 79 44 – 24 heures sur 24 et sept jours sur sept).

Il convient de noter qu'il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux de l'OMPI. À l'exception de l'eau, la nourriture et les boissons sont interdites dans les salles de réunion.

Internet et informatique

Site Web et diffusion sur le Web

La page du site Web de l'OMPI consacrée aux assemblées est accessible à l'adresse indiquée en page 11 ci-dessus. Les séances diffusées sur le Web seront visibles en dehors de l'OMPI à l'adresse: www.wipo.int/webcasting/en/

À la fin des assemblées, les enregistrements pourront être visionnés à la demande à cette même adresse.

Internet sans fil (Wi-Fi)

Une connexion Internet sans fil (Wi-Fi) gratuite est disponible dans la nouvelle salle de conférence de l'OMPI. Le code d'accès ainsi que des instructions peuvent être obtenus au comptoir d'enregistrement de l'OMPI. Dans la salle de conférence plénière, chaque délégué dispose d'une table équipée de deux prises électriques (une suisse et une européenne) pouvant être utilisées pour brancher des ordinateurs portables ou du matériel similaire. Une connexion Internet sans fil est également disponible dans les zones publiques de l'OMPI (hall, restaurants/salons, bibliothèque). Dans l'intérêt de tous les délégués, les utilisateurs sont priés d'éviter de télécharger des fichiers volumineux.

Ordinateurs avec connexion Internet

Un certain nombre d'ordinateurs munis d'une connexion Internet et reliés à une imprimante partagée sont mis à la disposition des délégués, selon le principe "premier arrivé, premier servi", dans la nouvelle salle de conférence de l'OMPI (hall), dans le bâtiment AB de l'OMPI (dans la boutique de l'OMPI située au rez-de-chaussée et dans la nouvelle Salle Internet 1.11 sur la mezzanine), et dans le bâtiment NB (dans la bibliothèque de l'OMPI située au premier étage). Dans l'intérêt des délégués, les utilisateurs sont priés de réduire leur temps d'accès en cas de forte affluence. Le logiciel installé sur ces ordinateurs à l'intention des déficients visuels est capable de lire à haute voix les pages Web aux utilisateurs.

Téléphone

Pour passer un appel local à Genève, il convient de remplacer l'indicatif "+41 22" par "022" ou "+41 79" par "079", etc. Les appels locaux et internationaux peuvent être passés depuis les trois cabines téléphoniques publiques situées au rez-de-chaussée du bâtiment AB de l'OMPI. Les cartes téléphoniques peuvent être achetées au bureau de poste (en page 20). Les appels entrants peuvent être adressés au standard de l'OMPI (tél. : +41 22 338 91 11).

Les délégués sont priés de mettre leurs téléphones portables en mode "silencieux" pendant les réunions.

Autres questions relatives aux assemblées

Inauguration de la nouvelle salle de conférence et réception de l'OMPI.

Tous les délégués sont cordialement invités à assister à l'inauguration de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, ainsi qu'à la réception offerte par l'OMPI le 22 septembre 2014, à l'issue de la clôture de la session quotidienne des assemblées.

Autres manifestations

Plusieurs ateliers/séminaires, expositions et réceptions seront organisés par l'OMPI ou par des délégations en marge des assemblées. Des informations sur ces manifestations seront fournies lors de la séance d'information des délégués le 15 septembre 2014, et au cours des assemblées.

Presse

Pendant toute la durée des assemblées, les attachés de presse de l'OMPI seront disponibles pour répondre à toute demande dans ce domaine (*publicinf@wipo.int*; tél.: +41 22 338 81 61 et +41 22 338 72 24). Les délégations souhaitant distribuer leurs déclarations à la presse peuvent les remettre aux attachés de presse de l'OMPI, au personnel de la Section des conférences de l'OMPI ou au service de distribution des documents.

Centre de services à la clientèle de l'OMPI

Le Centre de services à la clientèle disposera, dans le hall de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, d'un comptoir ouvert de 9 heures à 18 heures pour fournir une assistance aux délégués, notamment pour répondre aux demandes de renseignements ou organiser des réunions avec des fonctionnaires de l'OMPI (tél. : +41 22 338 87 87).

Bibliothèque de l'OMPI

Comptant quelque 35 000 monographies et plus de 300 périodiques et revues, la collection de la bibliothèque de l'OMPI couvre tous les aspects de la propriété intellectuelle. Ces documents peuvent être consultés dans la salle de lecture de la bibliothèque. Un catalogue en ligne répertorie les titres disponibles dans la collection imprimée : www.wipo.int/library/fr/

Tous les délégués peuvent se rendre à la bibliothèque de l'OMPI durant leur séjour à Genève. L'accès s'effectue à l'aide du badge des assemblées (une pièce d'identité avec photographie pourra être demandée). La bibliothèque est située au premier étage du bâtiment NB de l'OMPI. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30 (library@wipo.int; tél. : +41 22 338 85 73).

L'unité des publications de la bibliothèque aura un stand dans le hall d'entrée de l'OMPI où les délégués pourront obtenir des informations sur les publications de l'OMPI et des exemplaires des derniers titres disponibles; des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse publications.mail@wipo.int.

La boutique de l'OMPI

Située dans le hall du bâtiment AB de l'OMPI, la boutique de l'OMPI propose un choix de publications et de souvenirs de l'OMPI ainsi que des ouvrages de référence dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle met également à disposition quelques ordinateurs dotés d'un accès à Internet.

Photographe de l'OMPI

À l'instar de l'année dernière, le photographe officiel de l'OMPI sera présent au cours des assemblées pour prendre des photographies des délégués. Ces photographies seront par la suite accessibles sur le site Flickr de l'OMPI (www.flickr.com/wipo/collections/assemblies). Les délégués peuvent télécharger gratuitement les photographies prises durant les assemblées directement sur le site Flickr. Les délégués qui ne souhaitent pas être photographiés peuvent l'indiquer au photographe durant les assemblées ou à l'avance à l'adresse photos@wipo.int. Les photographies peuvent être retirées immédiatement du site Flickr sur simple demande adressée au photographe, ou à l'adresse électronique photos@wipo.int.

Assurance de l'OMPI pour les délégués

Pendant la durée des assemblées de septembre 2014, tous les délégués sont couverts par une assurance-maladie et une assurance-accident. En cas de maladie nécessitant des soins urgents ou en cas d'accident durant les assemblées (y compris hors des locaux), les délégués doivent s'adresser au Service médical de l'OMPI (voir les coordonnées à la page 3). Pour que les soins dispensés au Centre médical du Léman soient pris en charge par l'assurance, les délégués devront présenter une pièce d'identité avec photographie ainsi que le badge des assemblées. En dehors des horaires de travail, et uniquement en cas d'urgence, les délégués peuvent s'adresser à l'Hôpital cantonal (voir les coordonnées du Centre et de l'Hôpital à la page 3). En cas d'accident et pour obtenir le remboursement de frais médicaux le plus rapidement possible, les délégués doivent s'adresser à l'Unité de la pension et des assurances (*hrpi@wipo.int*) et remplir un formulaire de déclaration d'accident (tél.: +41 22 338 81 66 ou 97 33).

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au document "Avis important aux délégués – assurance-maladie et assurance-accident", distribué à la conférence.

Renseignements pratiques sur Genève

Hôtels

Le secteur de l'hôtellerie à Genève fait souvent face à une forte demande et il est recommandé aux délégués de réserver leur chambre d'hôtel longtemps à l'avance. L'OMPI ne disposant pas d'un service de réservation de chambres d'hôtel, les délégués doivent effectuer leur réservation directement ou par l'intermédiaire de leur mission permanente.

Des informations sur les réservations d'hôtels sont disponibles aux adresses suivantes :

www.geneve-tourisme.ch/fr/ou-dormir/
www.genevashotels.com/

Une liste d'hôtels pratiquant des tarifs négociés, publiée par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), est disponible à l'adresse suivante :

www.wipo.int/about-wipo/fr/assemblies/2014/a_54/index.html

Le service Accueil Délégués de Genève peut organiser et contribuer au financement d'un hébergement économique pour des courts séjours. Ce service s'adresse en priorité aux délégués en provenance de pays en développement ou aux délégués d'ONG disposant de moyens limités.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

www.cagi.ch/fr/accueil-delegues/hebergement-delegues.php

Transports publics

Les délégués qui arrivent à l'aéroport de Genève peuvent obtenir un billet de transports publics gratuit valable pour un trajet de 80 minutes dans le canton de Genève. Ce billet gratuit peut être retiré au distributeur situé dans la zone de récupération des bagages, juste avant le passage de la douane. Depuis l'aéroport, les bus n° 5 et n° 28 s'arrêtent à la Place des Nations (allée des drapeaux de l'ONU et monument "Broken Chair"), à distance de marche de l'OMPI. Le train ne met que six minutes pour aller de l'aéroport à la Gare centrale de Genève Cornavin.

Les délégués qui logent à l'hôtel à Genève peuvent obtenir une carte de transport local gratuitement à la réception de leur hôtel, valable pendant toute la durée de leur séjour. Cette carte personnelle et non transférable permet de se déplacer gratuitement en tramway, bus, train et "Mouette" (bateaux-navettes de couleur jaune) dans la région genevoise.

Les arrêts de bus et de tramways ci-après sont accessibles à pied depuis l'OMPI (voir la carte):

- Arrêt de bus: "Vermont", ligne de bus n° 5 (cette ligne dessert également l'aéroport);
- Arrêt de bus: "UIT", lignes de bus nos 8,11 et 22; et
- Arrêt de bus/tramway: "Nations", lignes de bus 8, 11, 22, 28, F, V, Z; ligne de tramway n° 15.

Pour tout complément d'information sur les transports publics à Genève:

www.tpg.ch/
et www.unireso.ch

Taxis

L'arrêt de taxis le plus proche est situé 9 rue de Varembe. Pour appeler un taxi, il suffit de composer le numéro +41 22 320 20 20, +41 22 320 22 02 ou +41 22 331 41 33. On peut également commander un taxi au nouveau centre d'accès de l'OMPI.

Bureau de poste et banque

Le bureau de poste le plus proche se trouve 17 rue de Varembe. Il est ouvert de 8 heures à midi et de 14 heures à 18 heures.

L'Union des banques suisses (UBS) possède une succursale à proximité de l'OMPI, au 17bis, chemin Louis-Dunant. Horaire d'ouverture: 8 h 30 – 16 h 30 (distributeur automatique de billets 24 heures

sur 24 et sept jours sur sept). Un distributeur automatique de billets est également disponible au rez-de-chaussée du bâtiment GBI de l'OMPI (à droite du hall du bâtiment AB). Les deux distributeurs peuvent fournir des francs suisses et des euros sur présentation de cartes de crédit reconnues au niveau international.

Informations relatives à la sécurité

Si la Suisse (Genève) est considérée comme présentant un "risque faible" au regard de la sûreté et la sécurité des personnes, les délégués doivent rester vigilants s'agissant de leur sûreté et de la sécurité de leurs biens. Des infractions mineures ou des délits commis alors que l'attention de la victime est détournée sont fréquents dans un certain nombre d'endroits de la ville (gare ou gare routière) et concernent des vols à la tire, des vols à l'arraché de sacs ou de téléphones portables. Les cas d'agression ou de menace d'agression sont plus rares, mais se sont déjà produits. Si vous êtes abordé, ne résistez pas et remettez les objets personnels qui vous sont réclamés. N'oubliez pas que votre sécurité personnelle reste la première préoccupation.

Le Service de coordination de la sûreté et de la sécurité de l'OMPI recommande aux délégués de faire une copie de leur passeport et autres pièces d'identité, et de conserver sur eux ces copies, en laissant les originaux des documents importants et des pièces d'identité dans le coffre de l'hôtel.

Recommandations générales en matière de sûreté et de sécurité :

- Rester sur ses gardes à tout moment.
 - Noter les consignes de sécurité en cas d'incendie à l'hôtel (issues de secours).
 - Surveiller ses effets personnels (bagages, mallette, appareils électroniques, etc.)
 - Ne pas avoir sur soi de montants trop élevés d'argent liquide ou porter des bijoux précieux.
 - Éviter si possible de marcher seul le soir, emprunter des rues animées et rester dans les zones bien éclairées.
 - Utiliser les transports publics (bus/train/taxi) qui sont considérés comme des moyens de transports sûrs pour vous déplacer en ville.
 - Se méfier des individus se présentant comme des agents de police et demander systématiquement une identification officielle. Les cartes d'identification de la police comprennent une photo de l'officier, son nom et son grade ainsi que l'inscription République et canton de Genève et le mot "Police" traversé par une ligne rouge et une ligne jaune. En cas de doute sur la légitimité d'un officier de police, attirer l'attention d'autres personnes et, si possible, appeler le numéro d'urgence de la police (117).
 - Être particulièrement vigilant à l'aéroport, à la gare et à l'arrivée à l'hôtel.
 - Ne pas laisser d'objets de valeur sur les sièges de voiture – cela attire l'attention des voleurs.
- Être vigilant pendant l'utilisation des guichets bancaires et faire attention à toute présence suspecte alentour. Si nécessaire, changer de guichet.
 - Avoir sur soi les coordonnées de l'hôtel: numéro de téléphone, adresse, service de taxis.

Les délégués doivent signaler tout incident relatif à la sécurité (agression, menace) à la police (tél. : 117) et au Service de coordination de la sûreté et de la sécurité de l'OMPI (+41 22 338 74 78, *security.coordination@wipo.int*). Le service est disponible 24 heures sur 24 et sept jours sur sept pour fournir une assistance aux délégués s'il est nécessaire de remplir une déposition et pour se mettre en rapport avec le Groupe diplomatique de la Police de Genève.

Les agents de sécurité Arndt présents à l'OMPI peuvent vous aider lorsqu'un incident de sécurité intervient sur le site de l'OMPI ou à proximité et qu'une assistance immédiate est nécessaire. Ils sont joignables au numéro d'urgence 9999 depuis l'OMPI ou au +41 22 338 99 99 depuis une ligne téléphonique externe.

Des informations et conseils supplémentaires sur les questions de sécurité à Genève sont disponibles sur le site Web de la Police de Genève : www.geneve.ch/police/communiques/divers/welcome.asp?comId=120

Divers

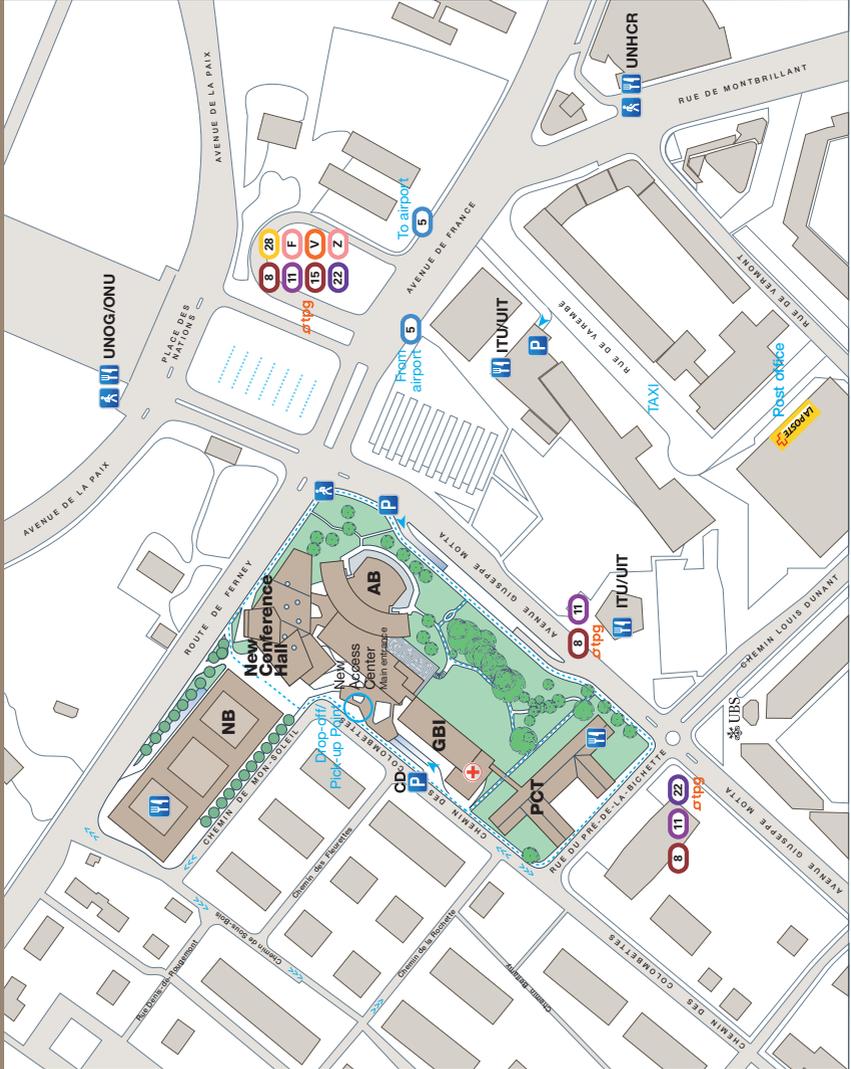
Des informations supplémentaires sur Genève sont disponibles aux adresses ci-après :

- Informations spécifiques à l'intention des délégués : www.cagi.ch/fr/ac-cueil-delegues.php
- Informations pratiques : www.cagi.ch/fr/vie-pratique.php
- Informations touristiques : www.geneve-tourisme.ch/fr/accueil/

Des visites touristiques payantes peuvent être organisées le week-end auprès de l'Office du tourisme de Genève (renseignements sur les visites guidées à l'adresse : www.geneve-tourisme.ch/fr/avoir-et-a-faire/visites-guidees/)

ou auprès de l'agence de voyages de l'OMPI Carlson Wagonlit Travel (CWT) (+41 58 322 26 30, tourismenyon@carlsonwagonlit.ch).

WIPO|OMPI CAMPUS



Pour plus d'informations, veuillez contacter
l'**OMPI** à l'adresse www.wipo.int

**Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle**
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone: +4122 338 91 11
Télécopieur: +4122 733 54 28